

DEVENIR PARENT CORRESPONDANT

LE RÔLE DU PARENT CORRESPONDANT

Le parent correspondant représente tous les parents, il est leur porte-parole. Il assure le lien avec l'équipe éducative (professeur des écoles pour le primaire, professeur principal pour le secondaire). **Il est médiateur en cas de difficulté.** Il est nommé conjointement par la direction de l'établissement et l'APEL sur proposition de celle-ci.

Il est représentant des parents de la classe avec son binôme et n'agit jamais seul ou dans son seul intérêt.

Il est le relai de l'APEL, il transmet toutes informations nécessaires aux parents de la classe.

Il tient les correspondants APEL informés de ses démarches et des différentes situations auxquelles il est amené à faire face. **Il assiste à l'Assemblée Générale de l'APEL** et à la **matinée de formation** organisée par celle-ci.

Il est conseil et/ou médiateur en cas de besoin entre les familles et l'équipe éducative.

En primaire

Il fait le lien entre les parents et l'enseignant sur les questions touchant à la vie de la classe. Il aide à l'organisation des sorties et activités périscolaires (pour trouver des accompagnateurs, etc.), il planifie les rencontres parents-enseignants de la fin du premier trimestre, il participe à la préparation de la fête de l'école et il est actif le jour J, il organise le goûter de fin d'année de sa classe etc.

Il participe à la préparation des conseils d'école avec l'enseignant en sollicitant et recueillant, en amont, les remarques et les questions des parents. Les remarques générales sont transmises au chef d'établissement, et les remarques spécifiques à la classe sont communiquées directement aux enseignants, afin que ceux-ci puissent y apporter des réponses.

En début d'année scolaire, quelques conseils et méthodes :

- Vérifier/valider les coordonnées des familles, les transmettre à l'APEL, les retourner à l'établissement et après validation les transmettre en copie cachée individuelle aux familles de la classe.
- Se présenter aux parents lors de la réunion de rentrée ou par mail.
- Attention : lors de l'envoi des mails : mettre tous les parents en copie cachée individuelle.
- Important : bien noter tous les éléments lors de la réunion de rentrée avec chaque enseignant. Ils permettent de répondre à la majorité des questions soulevées par les parents au cours des mois qui suivent. En cas de doute contacter le professeur principal, pour être sûr d'apporter la réponse sans trahir le message.
- Essayer de ne pas laisser de question sans réponse : source de polémique.

Au secondaire

En début d'année scolaire, quelques conseils et méthodes :

- Vérifier/valider les coordonnées des familles, les transmettre à l'APEL, les retourner à l'établissement et après validation les transmettre en copie cachée individuelle aux familles de la classe.
- Se présenter aux parents lors de la réunion de rentrée ou par mail.
- Attention : lors de l'envoi des mails : mettre tous les parents en copie cachée individuelle.
- Important : bien noter tous les éléments lors de la réunion de rentrée avec chaque enseignant. Ils permettent de répondre à la majorité des questions soulevées par les parents au cours des mois qui suivent. En cas de doute contacter le professeur principal, pour être sûr d'apporter la réponse sans trahir le message.
- Essayer de ne pas laisser de question sans réponse : source de polémique.
- Pour être aidé face aux questions délicates : ne pas hésiter à contacter le responsable pédagogique, le professeur principal, l'enseignant concerné ou le correspondant APEL.

Il représente les parents aux trois conseils de classe, auxquels il participe dans leur intégralité.

Le conseil a une visée pédagogique et a une durée limitée, il convient donc de privilégier les discussions des cas par cas et non les sujets généraux ou trop spécifiques qui peuvent être traités via l'APEL ou directement avec le professeur principal ou le responsable pédagogique en amont. Les changements de trimestre sont l'occasion de faire un point avec les familles mais pas nécessairement dans le cadre du conseil de classe.

Processus :

*avant le conseil de classe

- Informer les parents de la date, et du déroulé environ deux semaines avant. Les solliciter via un questionnaire ciblé et personnalisable mis à disposition par l'APEL.
- Remonter les remarques, questions, observations de façon synthétique : envoyer au responsable pédagogique et au professeur principal 2-3 jours avant la date, une synthèse par mail en triant les sujets, en garantissant l'anonymat des familles.
- Puis lors d'un échange téléphonique ou de visu, cibler les seuls thèmes qui restent dans le contexte du conseil de classe. Les autres pourront être traités lors d'un autre RDV, par téléphone ou par mail.
- Si des parents ont un problème spécifique à leur enfant ou par rapport à une discipline : conseiller à la famille de prendre RDV directement avec l'enseignant, le professeur principal ou le responsable pédagogique selon le sujet.
- Si des problèmes tels que les emplois du temps, la restauration, l'administratif etc. sont abordés par les parents sur les questionnaires, en faire part à l'APEL mais ne pas prendre du temps sur le conseil de classe pour les aborder. Le conseil de classe est un conseil pédagogique et ne concerne que l'enseignement et la discipline dans la classe.

*pendant le conseil de classe

- Evoquer un sujet uniquement s'il concerne une majorité de parents dans la classe.
- Communiquer les questions et remarques qui lui ont été confiées par les parents et qui auront été au préalable validées avec le professeur principal. Les remarques isolées doivent être traitées en dehors du conseil, au cours duquel seront abordées les questions posées par le plus grand nombre.



- Apporter son regard de représentant des familles et s'exprimer avec bienveillance.
- Ne pas prendre de notes pendant l'étude des cas individuels.

*après le conseil de classe

- Ne transmettre aucune information aux familles, ni parler du conseil avec son enfant qui est élève dans la classe ou à portée d'oreilles avant le compte rendu du conseil fait aux élèves par le professeur principal en classe.
- Faire une synthèse des réponses apportées à son bilan ainsi que les remarques des élèves délégués et transmettre ce compte-rendu au professeur principal et au responsable pédagogique qui valideront puis transmettront directement aux parents de la classe via école directe.

A QUOI S'ENGAGE LE PARENT CORRESPONDANT ?

Une fois nommé il doit :

- **assister à la réunion des parents correspondants** avec les responsables pédagogiques, le chef d'établissement et l'APEL et travailler en lien avec eux,
- **assurer sa mission pour toute la durée de l'année scolaire,**
- **respecter la confidentialité des informations** dont il sera amené à avoir connaissance concernant les élèves ou leurs familles,
- **être disponible,**
- **rester à sa place de parent,**
- **éviter une implication trop affective** (nécessité de se distancer émotionnellement),
- **être bienveillant** à l'égard des personnes et des situations,
- **être un élément de cohésion** pour la communauté éducative,
- **participer à la préparation de la fête de l'école** et à la tenue du stand de la classe.

COMMENT DEVENIR PARENT CORRESPONDANT ?

Les parents qui souhaitent être parent correspondant peuvent se porter candidat en renseignant la fiche jointe et en la retournant à l'APEL par mail. **Les parents correspondants seront ensuite nommés par l'APEL, en concertation avec le chef d'établissement et les responsables pédagogiques.**

Par ailleurs, en fonction du nombre de demandes reçues par classe, toutes les candidatures pourraient ne pas être satisfaites. Dans la mesure du possible, deux parents sont nommés pour chaque classe.

En acceptant ce rôle, les parents correspondants s'engagent à respecter scrupuleusement le présent règlement.

Cécile ALTHERR
Présidente de l'APEL

Catherine LAMIRE
Chef d'établissement du 1^{er}
degré

Patricia GARNIER
Chef d'établissement
coordinateur